

TARIFS DE DISTRIBUTION DU GESTIONNAIRE DE RESEAU DE DISTRIBUTION 2016 - aiesh SC
Electricité
Période de validité : du 01.01.2016 au 31.12.2016

Période de validité : du 01.01.2016 au 31.12.2016

	Nom de champ	Code de	TVA 21 %	TVA 6 %
	message EDIEL	globalisation		Applicable aux clients résidentiels à partir du 1er avril 2014
POUR INFO : quantités				
kW				
Heures pleines/consumation diurne	kWh			
Heures creuses/consumation nocturne	kWh			
Consumation exclusif nuit	kWh			
Energie réactive	kvarh			
1. Tarif d'utilisation du réseau				
1.1 Tarif pour les puissances souscrite et complémentaire				
1.1.1 Trans MT / 28 - KV / Trans BT				
[X * coefficient de dégressivité] EUR / kW				
+ [Y * Um _{moy}] EUR kVhm _{moy}				
+ [Z * Um _{nuit}] EUR kVhm _{nuit}				
mat.				
X =	EUR/kW/an	D_POWER	E210	21%
	EUR/kW/mois	D_POWER	E210	21%
coefficient de dégressivité =				
jour =	EUR/kWh	D_POWER	E210	21%
nuit =	EUR/kWh	D_POWER	E210	21%
somme max terme en X et terme en Y	EUR/kWh		E210	21%
1.1.2. BT > 56kVA, avec mesure de point				
X EUR/kW				
met X=	EUR/kW/an	D_POWER	E210	21%
	EUR/kW/mois	D_POWER	E210	21%
1.1.3. BT < 56kVA, sans mesure de pointe / BT < 56kVA				
Simple tarif	ST EUR / kWh	D TOTAL_CONSUMPTION	E210	21%
Bihorane Heures Pleines de 07h00 à 22h00	jour EUR / kWh	D_DAY_CONSUMPTION	E210	21%
Bihorane Heures Creuses de 22h00 à 07h00	nuit EUR / kWh	D_NIGHT_CONSUMPTION	E210	21%
Exclusif de nuit (min. 9 heures) à partir de 22h00 + relance Heures Creuses du vendredi soir au xcl nuit EUR / kWh	xcl EUR / kWh	D_EXCL NIGHT_CONSUMPTION	E210	21%
Tarif pour la gestion du système				
Gestion du système hors redevance de voirie	EUR/kWh	D_SYSTEM_MGMT	E230	21%
1.3. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage				
Compteur AMR (Automatic Meter Reading)-télérelevé	EUR/an	D METERREADING	E240	21%
Compteur MMR (Monthly Manual Retrieval) - relevé mensuel	EUR/an	D METERREADING	E240	21%
Compteur avec relevé annuel	EUR/an	D METERREADING	E240	21%
2. Tarif des obligations de service public				
Osp	EUR/kWh	D_PROTECTED_CUSTOMERS	E215	21%
3. Tarif pour services auxiliaires				
3.1. Tarif pour la compensation des pertes en réseaux	EUR/kWh	D_NETLOSSES	E320	21%
3.2. Tarif pour le réglage de la tension et de l'énergie réactive				
Droit à un prélèvement forfaitaire d'énergie réactive				
Tarif pour dépassement du prélèvement forfaitaire	EUR/kVarh	D_REACTIVE	E310	21%
3.3. Tarif pour le non-respect d'un programme accepté				
4. Surcharges				
4.1. surcharges en vue du financement des obligations de service public,				
4.2. contributions en vue de la couverture des coûts échoués	EUR/kWh	E840	21%	6%
4.3.a charges des pensions non capitalisées	EUR/kWh	E840	21%	6%
4.3.b obligations vis-à-vis des fonds de pension	EUR/kWh	E840	21%	6%
4.4. impôts sur les revenus	EUR/kWh	D_REVENUE_TAXES	E850	21%
4.5. impôts, surcharges, contributions, rémunérations et prélèvements locaux, provinciaux,				
régionaux ou fédéraux restant dus par le gestionnaire du réseau de distribution concerné				
- compensation des revenus indépendants	EUR/kWh	E890	21%	6%
- redevance de voirie	EUR/kWh	D TAXES DE_VOIRIE	E891	21%
	EUR/kWh		21%	6%

[illegible]

Informations complémentaires

Le GRD indique, par groupe de clients, les codes de tarif spécifiques, les types de raccordement et les codes de globalisation.

Les tarifs à application unique pour le placement ou le changement d'un raccordement sont à insérer dans des feuilles séparées.